

*Syndicat Intercommunal
à Vocation Multiple
de la Région de CLUSES
185 avenue de l'Eau Vive
BP 60062
74311 THYEZ CEDEX
Tél. : 04.50.98.43.14
Fax : 04.50.98.70.57*

JB/MG



2013

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU LUNDI 15 AVRIL 2013**

Après avoir procédé à la désignation de Madame Françoise DENIZON, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 16 heures 30 au Parvis des Essert à CLUSES, a :

- Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Président portant notamment sur :
 - Divers évènements intervenus depuis la dernière séance du Comité syndical du 26 mars 2013,
 - L'engagement des travaux de construction du bassin de décantation, en amont de la station d'épuration intercommunale de MARIGNIER.

➤ **COMPETENCE « ADMINISTRATION GENERALE »**

- 1° - Approuvé, par 36 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, le Budget Primitif de l'exercice 2013, portant sur le budget principal, qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme globale de 3 996 000 euros et fixé le montant de la contribution des trois budgets annexes au dépenses d'administration générale du budget principal (Délibération n° 2013-17).
- 2° - Fixé, par 36 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, à 1 676 311 euros le montant global net des contributions dues par les collectivités adhérentes, au titre de l'exercice 2013, afin d'assurer l'équilibre du Budget Primitif, portant sur le budget principal et réparti cette somme entre les différentes collectivités concernées (Délibération n° 2013-18).
- 3° - Approuvé, à l'unanimité, le tableau des emplois, applicable au 1^{er} janvier 2013, se rapportant au budget principal (Délibération n° 2013-19).

➤ **COMPETENCE « ACTIONS SOCIALES »**

- 4° - Pris acte de la décision de la 2CCAM - Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes de reprendre, à compter du 1^{er} mai 2013, la gestion de notre chantier d'insertion et donné son accord, à l'unanimité, à la signature d'une convention entre notre syndicat et la 2CCAM, pour la mise à disposition des locaux, matériels et outillages techniques nécessaires à la poursuite du fonctionnement du chantier (Délibération n° 2013-20).

5° - **Fixé, à l'unanimité, le montant de la subvention ordinaire de fonctionnement allouée à l'association ALVEOLE, en contrepartie de sa mission de gestion de notre chantier d'insertion, pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2013 et le 30 avril 2013 (Délibération n° 2013-21).**

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »**

6° - **Approuvé, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2013, portant sur le budget annexe de l'assainissement non collectif, qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme globale de 123 665 euros (Délibération n°2013-22).**

7° - **Approuvé, à l'unanimité, le tableau des emplois, applicable au 1^{er} janvier 2013, se rapportant au budget annexe de l'assainissement non collectif (Délibération n°2013-23).**

➤ **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**

8° - **Approuvé, à l'unanimité (moins 2 abstentions), le Budget Primitif de l'exercice 2013, portant sur le budget annexe traitement des déchets, qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme globale de 9 004 000 euros (Délibération n°2013-24).**

9° - **Fixé, à l'unanimité (moins 2 abstentions), à 5 156 166,29 euros toutes taxes comprises le montant global des contributions dues par les collectivités adhérentes, au titre de l'exercice 2013, afin d'assurer l'équilibre du Budget Primitif, portant sur le budget annexe traitement des déchets et réparti cette somme entre les différentes collectivités concernées (Délibération n° 2013-25).**

10° - **Décidé, à l'unanimité (moins 2 abstentions), le reversement, aux collectivités adhérentes à la compétence « Tri sélectif », de l'excédent des soutiens financiers et autres produits liés à cette compétence, constaté à la clôture de l'exercice 2012, pour un montant global net de 661 000 euros et réparti cette somme entre les différentes collectivités concernées (Délibération n° 2013-26).**

11° - **Approuvé, à l'unanimité, le tableau des emplois, applicable au 1^{er} janvier 2013, se rapportant au budget annexe traitement des déchets (Délibération n° 2013-27).**

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

12° - **Approuvé, à l'unanimité (moins 2 abstentions), le Budget Primitif de l'exercice 2013, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme globale de 7 599 000 euros (Délibération n° 2013-28).**

13° - **Fixé, à l'unanimité (moins 2 abstentions), à 2 215 605,13 euros toutes taxes comprises le montant global des contributions dues par les collectivités adhérentes, au titre de l'exercice 2013, afin d'assurer l'équilibre des deux premières divisions budgétaires (stations d'épuration et collecteur Arve) du Budget Primitif, portant sur le budget annexe assainissement collectif, réparti cette somme entre les différentes collectivités concernées et précisé que le montant des contributions nécessaires à l'équilibre de la troisième division budgétaire (collecteur Giffre) fera l'objet d'une délibération ultérieure du Comité syndical (Délibération n° 2013-29).**

14° - Approuvé, à l'unanimité, le tableau des emplois, applicable au 1^{er} janvier 2013, se rapportant au budget annexe de l'assainissement collectif (Délibération n° 2013-30).

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 22 avril 2013

Le Président,

Signé : Raymond MUDRY.